N° : 2023_06_07_20

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 005-200067825-20230607-2023_06_07_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille vingt trois, le sept juin à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	01/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/06/2023

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :
Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Daniel BOREL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Serge AYACHE, Mme Laurence ALLIX procuration à Mme Claudie JOUBERT, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :
M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Christian PAPUT, M. Benjamin CORTESE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2022_10_04_3 du 4 octobre 2022, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
03/05/2023	Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour diversifier et sécuriser l'alimentation en eau potable du quartier de Charance situé sur la commune de Gap.	Agence de l'eau	11 000 €
17/04/2023	Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour une Master class sonorisation	Département des Hautes-Alpes	300 €
20/03/2023	Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur de La Garde en créant une interconnexion des réseaux avec le réseau de distribution du secteur de Charance.	Agence de l'eau	100 000 €
10/03/2023	Demandes de subventions dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville	Etat Département des Hautes-Alpes	Etat : 15 500 € Département des Hautes-Alpes : 6 000 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
MAPA pour l'achat d'une pompe pour le poste toutes eaux de la station d'épuration de Gap,	Société KSB (92635 GENNEVILLIERS)	Selon un montant global de 4005,10 € HT pour un délai de 1 mois à compter de la commande.	3 MAI 2023
MAPA pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités hors Gap.	SARL EVR (05110 La Saulce)	Le coût total du projet est de 6401,70 € HT durée de 1 an à compter du 05 Mai 2023.	3 MAI 2023
Marché à procédure adaptée pour l'achat et la maintenance d'écrans d'information voyageur pour le pôle d'échange multimodal de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	Société SOCIAL BOX (05100 Puy-Saint-André).	Montant total pour l'achat et la maintenance sur 5 ans des écrans d'affichage est de 29 566 € HT décomposé comme suit : • 18 490 € HT pour l'investissement en 2023, • 2 215,20 € HT par an pour la maintenance entre 2023 et 2027. Pour une durée de 62 mois ferme, soit 2 mois pour l'installation, suivi de 5 ans (60 mois) de maintenance.	27 AVRIL 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation de la benne à ordures ménagères BH-028-ET selon devis N° 5000559 du 07/04/2023 proposé	Société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 6 351,40 € HT Pour une durée de livraison de 1 mois	14 AVRIL 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état du camion Volvo de la station d'épuration	Société SAS P.R TRUCKS (05000 GAP)	Selon un montant global et forfaitaire de 5 449,65€ HT.	14 AVRIL 2023
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la fourniture d'une spire de remplacement pour la vis des refus de grilles de la station d'épuration de Gap	Société SAVECO (93290 TREMBLAY-ENFRANCE)	Conclu pour un prix de 5483,20 € HT pour un délai de 11 semaines.	12 AVRIL 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la Collecte, transport et tri des déchet, lot n°5- Transport et tri d'emballages ménagers de la Communauté	Société Véolia (05130 TALLARD)	Selon un montant global et forfaitaire de 117 977,54€ HT.	7 AVRIL 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE			
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la Collecte, transport et tri des déchet, lot n°1- Transport et traitement d'emballages ménagers de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	Société Véolia (05130 TALLARD)	Selon un montant global et forfaitaire de 151 193,19 € HT.	7 AVRIL 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la mise en place d'une barre anti encastrement sur le camion grue du quai de transfert 6025 KL 05 de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,	Société Carrosserie Vincent (26 802 ETOILE SUR RHONE)	Montant global et forfaitaire de 9 898 € HT. Durée de 1 mois.	7 AVRIL 2023
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le remplacement de l'embrayage de la benne OM de marque RENAULT immatriculé FE566TR selon devis N° 5000561 du 30/03/2023	Entreprise AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET RÉPARATION (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 3 038,96 € HT Durée de réparation de 1 mois.	31 MARS 2023
MAPA relatif à la Programmation et Réalisation d'un permis d'aménager au sein du parc d'activités de Micropolis	Cabinet de géomètre SALLA-LECOMTE (05000 GAP)	Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire comme suit : Phase 1 Scénario d'aménagement : 3 412,50 € HT Phase 2 Constitution, dépôt du permis d'aménager et suivi de l'instruction : 7 410 € HT Réunion supplémentaire éventuelle : 450 € HT Délai global de la mission : 3 mois	10 MARS 2023
Avenant n°1 au marché n°M 22022 rénovation du toit de la trémie ordures ménagères pour rajouter la confection d'un vérin.	SARL CORA (04220 SAINTE-TULLE)	Pour un montant de 2 452€ HT portant le montant total du marché à 18 132 € HT soit une hausse de 15,6 %.	27 FÉVRIER 2023
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la réparation de la tonne à lisier de la station d'épuration de Gap	Société NOVA MOTOCULTURE MÉRIDIONALE (05000 GAP)	conclu pour un prix de 4483.11€ HT. Délai de réparation est de 3 semaines.	24 FÉVRIER 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le Conseil prend acte.

Le Président

Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Rolande LESBROS

Transmis en Préfecture le : 14 JUIN 2023
Affiché ou publié le : 14 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.